



Recrutement
niveau Bac + 3



Formation
diplômante



Site de Grenoble



Formation sélective



Formation initiale
ou continue

► OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La **criminologie** est une **science interdisciplinaire** qui vise à mieux comprendre et traiter le phénomène criminel. L'objectif du diplôme universitaire de criminologie tend en conséquence à présenter un **regard croisé sur les causes et le traitement du phénomène criminel** en faisant intervenir aussi bien des **juristes** que des **médecins, psychologues** et autres praticiens.

Il se présente ainsi comme une **formation interdisciplinaire complémentaire** notamment pour les **étudiants en droit** qui souhaitent suivre un cursus axé sur le droit pénal et les sciences criminelles, les **étudiants en psychologie** qui voudraient enrichir leur formation par une meilleure connaissance du système judiciaire ou les **praticiens** (médecins, avocats, agents de l'administration pénitentiaire, travailleurs sociaux, psychologues...) désireux de mieux cerner les causes et les manifestations de la délinquance.

Grâce à un **effectif limité**, la formation permet une véritable **interaction avec les intervenants** et la mise en place d'une **pédagogie innovante**.

► DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Le DU de criminologie est un **diplôme d'université indépendant de la licence ou du master** (qui sont des diplômes d'État). La réussite au DU est un **élément de spécialisation valorisant pour la formation et le CV** de l'étudiant. De même, en ce qu'il offre une **réflexion complémentaire sur le champ pénal**, ce DU peut être utile pour les étudiants qui présentent des **concours liés au droit pénal** (commissaire de police, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation...).

► TÉMOIGNAGES

« Le DU de criminologie permet d'avoir une vision concrète du phénomène criminel, grâce à la rencontre de professionnels qui y sont confrontés au quotidien (médecin, gardien de prison, avocat, policier...). Le travail final de rédaction d'un article est également l'occasion de réflexions juridiques, criminologiques, d'un travail personnel approfondi sur un sujet qui nous intéresse. Cette formation permet une ouverture d'esprit ; elle est un véritable atout en complément des connaissances juridiques de fond. »

Joséphine Droy, étudiante en droit

« Le DU de criminologie est très enrichissant à tous points de vue, notamment en ce qu'il permet d'allier à la fois des cours théoriques dispensés par les intervenants universitaires et des témoignages pratiques apportés par les professionnels des différents domaines intéressant la criminologie. Le travail approfondi de recherche est également un excellent moyen d'étudier des sujets tous plus passionnants les uns que les autres et qu'on a moins l'occasion d'aborder dans d'autres formations. »

Joséphine Pech, étudiante en droit

► PUBLIC & SÉLECTION

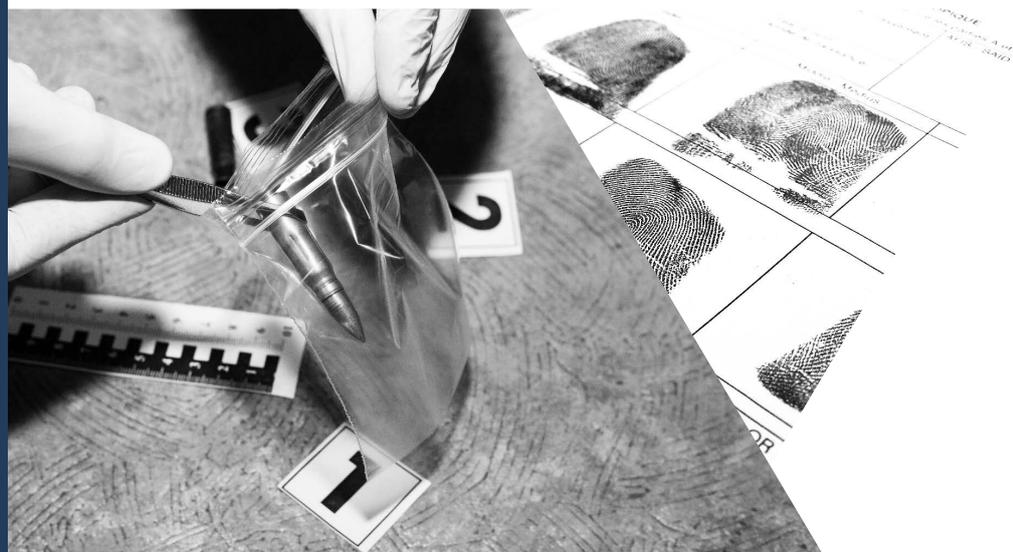
Sont admis à candidater les **étudiants ayant validé une troisième année de licence ou l'équivalent d'un BAC+3**. Les **personnes non étudiantes**, notamment les **professionnels en formation continue**, peuvent également candidater, sous réserve d'avoir le niveau de formation minimum requis.

Les candidatures doivent être déposées sur le **site internet de la Faculté de droit** (rubrique Formation > Candidater et s'inscrire) avant d'être étudiées par une **commission de sélection**.

► DROITS D'INSCRIPTION

Les frais pédagogiques s'élèvent à :

- › Formation initiale : 500 euros
- › Formation continue en reprise d'études non financée : 700 euros
- › Formation continue financée : 1370 euros



► FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le DU se déroule sur **une année universitaire** (de septembre à juin) et les cours sont dispensés dans **deux séminaires d'une semaine chacun**, l'un au début du **mois de septembre**, l'autre courant du **mois de mai**. Les deux semaines de séminaires sont planifiées à des dates **hors des périodes d'enseignements et d'examens** de master afin de permettre à tout étudiant de suivre le DU en parallèle de son cursus. La présence à ces deux séminaires est obligatoire et nécessaire à l'obtention du diplôme.

En sus de ces deux séminaires, des **conférences** ou **visites d'institutions** peuvent être proposées pendant l'année mais la présence de l'étudiant est alors facultative.

Les **examens** se déroulent sur deux jours, fin juin, selon des modalités originales :

› L'épreuve du grand oral qui consiste en un exposé réalisé à partir d'un article.

Les articles susceptibles d'être tirés au sort pour cet oral sont communiqués un mois à l'avance aux candidats ce qui leur laisse le temps nécessaire pour faire des recherches sur les thèmes abordés et préparer leur intervention. L'objectif est de vérifier, avec les enseignements reçus et les conférences suivies dans le cadre du DU, que les étudiants sont capables d'avoir un regard averti et critique sur des écrits relevant du champ de la criminologie.

› **Un travail de recherche.** Chaque année, un thème de recherche et d'étude commun est choisi par le directeur du DU (par exemple, les violences, le mineur, le discernement, les homicides...). Chaque étudiant doit rédiger un article sur un point particulier du thème étudié et le présenter oralement et publiquement au cours d'une journée d'étude réalisée sous forme de conférences. Il s'agit ici d'initier les étudiants au travail de recherche, de vérifier leur aptitude à avoir une réflexion approfondie sur un thème particulier et à en présenter le résultat oralement et en public.

► INTERVENTION DE PRATICIENS

Cette formation possède un **aspect pratique très marqué** avec l'**intervention de nombreux praticiens**. Par exemple, pour les promotions passées, sont intervenues les professionnels suivants :

- › **L. Bègue**, Professeur de psychologie sociale, UGA, directeur de la Maison des Sciences de l'Homme-Alpes : « L'alcool et les violences » ;
- › **J. Boulet**, Directeur de France Victimes Grenoble : « Politiques publiques d'aide aux victimes et rôle associatif » ;
- › **M. Chapuis-lasci**, Avocate au barreau de Grenoble : « La garde à vue » ;
- › **J. Lebaud**, Psychanalyste, Expert près de la cour d'appel de Grenoble : « Le passage à l'acte » ;
- › **Th Lober**, Commissaire de police, Chef d'antenne de la Police Judiciaire de Grenoble : « L'enquête criminelle » ;
- › **I. Nahmani**, Médecin psychiatre, CHUGA : « L'expertise psychiatrique pénale » ; « Le filicide suicide » ;
- › **M. Montigny**, Directeur du SPIP 38 : « Le choix et l'exécution des peines » ;
- › **F. Paysant**, Professeur, praticien hospitalier, Service de médecine légale, CHUGA : « L'expertise au risque de la qualification pénale » ;
- › **M. Rigaud**, Adjoint, commandant fonctionnel, Police Judiciaire de Grenoble : « L'enquête criminelle » ;
- › **Ph. Vittini**, Médecin psychiatre, Directeur du CRIAVS de Grenoble (Centre de ressource « Claude Balier » pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles) : « Les agressions sexuelles » ;
- › **S. Yaya-Dilmi**, Assistance sociale, référente départementale sur les violences conjugales : « Les violences au sein du couple ».

► VISITES D'INSTITUTIONS

Plusieurs visites peuvent être programmées dans l'année comme ce fut le cas, par exemple, de la visite de la **Maison d'arrêt** de Grenoble-Varces, du **Service pénitentiaire** d'insertion et de probation de Grenoble, ou encore de la Sous-direction de la **Police scientifique** à Ecully et **Interpol** à Lyon.

► MODULES PÉDAGOGIQUES

Les enseignements dispensés dans le cadre du DU de criminologie sont assurés par des **enseignants-chercheurs** de la Faculté de droit de Grenoble ou d'autres établissements, ainsi que par des **intervenants issus de milieux professionnels variés**.

Le **premier séminaire** porte sur la **compréhension du phénomène criminel** (causes et manifestations). Il s'organise sur le format suivant :

- › Méthodologie
- › Criminologie
- › Causes et manifestations pathologiques du phénomène criminel
- › Causes sociales et psychologiques du phénomène criminel

Un **support pédagogique** portant sur le **Droit pénal général** sera transmis aux étudiants en plus des cours en présentiel.

Le **second séminaire** porte sur le **traitement du phénomène criminel** (enquête, expertise, procès et compétences des professionnels - police judiciaire, experts, magistrats, avocats -, sort de la victime) :

- › L'enquête criminelle
- › Le procès pénal
- › Le choix et l'exécution de la peine
- › La détention
- › L'expertise psychiatrique et le traitement du criminel
- › La victime

CONTACTS

Responsables pédagogiques :

Mme Frédérique Fiechter-Boulevard, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles - frederique.fiechter-boulevard@univ-grenoble-alpes.fr

Scolarité du DU :

droit-ducriminologie@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 74 32 29

+ INFOS

Informations et candidatures sur notre site :
droit.univ-grenoble-alpes.fr

Réalisation : Faculté de droit de Grenoble / Crédits photos : Shutterstock / Impression : UGA / MAJ : avril 2023 / Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.